

Questions au Feuilleton

Voici la réponse à la partie 4: Dans chaque cas, le requérant demande un rapport médical, extrait des archives du médecin traitant. En conséquence, cette pièce fait partie de la documentation sur laquelle les conseillers médicaux fondent leurs recommandations.

Voici la réponse à la partie 5: Si un complément d'information se révèle nécessaire, dans l'immédiat, quant à l'état de santé du requérant, le conseiller médical du ministère entre en rapport avec le médecin traitant.

Voici la réponse à la partie 6: Il existe, dans la loi, une procédure d'appel en trois points à laquelle les requérants peuvent avoir recours s'ils le désirent. Toutefois, le ministre peut reviser ces plaintes qui lui sont présentées personnellement.

La réponse à la partie 7 est non.

Voici la réponse à la partie 8: Les conseillers médicaux du personnel du Régime de pensions du Canada n'examinent pas personnellement les candidats. Cependant, ce sont des spécialistes compétents qui effectuent ces examens à la demande de l'Administration du Régime de pensions du Canada lorsque l'on juge nécessaire de procéder à de tels examens en vue des recommandations à formuler. Ces examens spéciaux sont effectués avec le consentement du requérant et aux frais de l'Administration du Régime de pensions du Canada.

APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES—ÉTUDIANTS EMBAUCHÉS EN 1971-1972

Question n° 687—**M. Muir:**

1. Combien d'étudiants le ministère des Approvisionnement et Services a-t-il engagés au cours des étés 1971 et 1972?
2. Pendant combien de mois ont-ils travaillé et quelle a été en moyenne leur rémunération?

L'hon. Jean-Pierre Goyer (ministre des Approvisionnements et Services): 1. En 1971—319 étudiants; en 1972—362 étudiants

2. En 1971, les étudiants ont été embauchés pour une durée totale de 795 mois. En 1972, les étudiants ont été embauchés pour une durée totale de 985 mois. En 1971, le salaire mensuel était de \$441. En 1972, le salaire mensuel moyen était de \$409. En 1971, le salaire total moyen était de \$1,243. En 1972, le salaire total moyen était de \$1,137.

LE SERVICE POSTAL

Question n° 709—**M. Stackhouse:**

1. Au cours de 1972, le ministère des Postes a-t-il interdit le service postal de certains livres publiés a) par des sociétés canadiennes et b) par des sociétés étrangères?
2. Quels étaient les titres de ces livres?

L'hon. André Ouellet (ministre des Postes): 1. a) Non. b) Non.

2. Sans objet.

*EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE—LA PARTICIPATION AU RECRUTEMENT DE PERSONNEL POUR UN MINISTÈRE DE L'Î.-P.-É.

Question n° 755—**M. MacDonald (Egmont):**

1. Le ministère de l'Expansion économique régionale a-t-il participé au recrutement du personnel pour combler les postes suivants du ministère du Tourisme et de l'Environnement de l'Île du Prince-Édouard, à savoir, a) le poste de directeur général de la Direction de la mise en marche touristique, b) de directeur général

[M. Cafik.]

de la Direction des parcs et centres de villégiature, c) d'agent principal de planification et d) de spécialiste en documentation touristique?

2. Le ministre a-t-il contribué de façon quelconque à la publicité faite autour de ces postes?

3. A-t-il demandé à la province de l'Île du Prince-Édouard d'annoncer ces vacances dans des régions déterminées du Canada et, dans l'affirmative, lesquelles?

4. Le ministre a-t-il posé les normes relatives à l'un quelconque de ces postes?

5. Des fonctionnaires du ministère ont-ils participé aux entrevues données pour ces postes et, dans l'affirmative, où ont-elles eu lieu et pourquoi?

[Français]

M. Marcel Prud'homme (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur le président, la réponse est la suivante: 1. Non.

2. Non.

3. Non.

4. Non.

5. Non.

[Traduction]

«COMMUNICATION 73»

Question n° 759—**M. Reynolds:**

1. Combien a coûté la publication du n° 30, de la revue «Communication 73» parue en janvier 1973?
2. Quelle est la liste de diffusion de cette publication?
3. Quel a été le tirage du numéro de janvier et combien d'exemplaires ont été envoyés par la poste?

L'hon. André Ouellet (ministre des Postes): 1. \$2,435.87

2. Tous les employés du ministère, les sénateurs, les députés et certains représentants de la presse.

3. (i) 50,000; (ii) 48,410.

*LE TROISIÈME PARC NATIONAL SUR LA CÔTE EST DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Question n° 782—**M. Forrestall:**

1. Au sujet de la réponse à la question n° 145, le gouvernement entend-il dire à la Chambre quand l'évaluation des réunions publiques dont il est question sera terminée?

2. Le gouvernement entend-il dire s'il y a une date d'échéance pour la convention et, dans l'affirmative, à quelle date la convention deviendra-t-elle caduque?

M. Len Marchand (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, la réponse à la première partie est la suivante: L'évaluation est faite de concert avec la province de la Nouvelle-Écosse. Nous n'avons pas encore reçu d'avis au sujet de la date à laquelle elle sera terminée.

Voici la réponse à la deuxième partie: Aucune date d'échéance n'est inscrite dans la convention. Il est cependant mentionné que certains travaux conjoints entrepris par un comité fédéral-provincial doivent être terminés et qu'un rapport doit être présenté dans les six mois qui suivent la signature de la convention. Les deux gouvernements sont libres d'allonger le délai prescrit pour ce rapport.